



VERSAILLES

Liste des pièces à fournir en cas de demande de dérogation au titre de la conservation du patrimoine

- 1 courrier sollicitant une dérogation, il doit expliquer le projet et présenter les raisons pouvant justifier cette demande (marches au-dessus d'une cave, largeur de porte ne pouvant être modifiée, poteaux encadrant l'accès au local, secteur sauvegardé, etc...);
- 1 plan de situation (plan de Ville) ;
- 1 plan de masse (plan du cadastre) ;
- 1 plan coté des lieux avant travaux (plan de niveau actuel) ;
- 1 plan coté des lieux après travaux (plan de niveau projeté) ;
- 1 photographie de la façade sur laquelle apparaissent les cotes (largeur de la porte, nombre et hauteur des marches, largeur du trottoir, présence d'une cave, sous les marches ou le local, interdisant la pose d'une rampe permanente) ;
- 1 coupe transversale des marches incluant la cave ;
- 1 reportage photographique de l'intérieur des lieux ;
- 1 notice descriptive du dispositif permettant l'accès au local (rampe amovible, et non uniquement le document trouvé sur internet).

Ces documents sont à adresser à :

**Madame l'Architecte des Bâtiments de France
Service Territorial de l'architecture
Et du Patrimoines des Yvelines
Hôtel des Réservoirs
7 rue des Réservoirs
78000 VERSAILLES**